



Règlement intérieur

Tournoi rapide interne EAD Mars 2026

Article 1 : Organisation

L'Association Echiquiers Alpilles Durance organise son tournoi interne rapide le Mercredi 4 Mars 2026 à l'annexe de la mairie de Chateaurenard (local du club).

Article 2 : Cadence, horaires et délai de forfait

Le tournoi se jouera en 7 rondes, en cadence rapide de 10 minutes + 3 sec./coup

Le délai de forfait est de 8 minutes à compter du lancement de la ronde par l'arbitre, passé ce délai la partie sera déclarée perdue pour le(s) joueur(s) absent(s).

Le pointage se fera en ligne avant l'événement (via le lien chessevent) et sur place de 18h à 18h10. Les parties se joueront à partir de 18h10 pour la ronde 1. Les joueurs arrivant après l'heure limite de pointage ne pourront pas être appariés à la ronde 1 et seront appariés directement à la ronde 2.

La remise des prix se fera à la fin de la dernière ronde

Les arbitres se réservent le droit d'ajuster les horaires suivant le déroulement de la compétition. Tout changement sera communiqué.

Aucun Bye n'est autorisé

Article 3 : Arbitrage du tournoi

L'arbitrage sera assuré par Cyril VINCENT (arbitre AFO 1)

Article 4 : Inscription

Il n'y a aucun droit d'inscription. La participation au tournoi est réservée aux membres du club Echiquier Alpilles Durance.

Article 5 : Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties une victoire valant 1 point, une nulle ½ point et une défaite 0 point.

Les départages pour les joueurs à égalité de points sont :

1er départage : Buchholz Tronqué 1, 2ème départage : Cumulatif, 3ème départage : Performance.

Il n'y a pas de prix particulier pour ce tournoi interne, uniquement une coupe au vainqueur du tournoi.

Article 6 : Règles du jeu et appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur au 1er janvier 2026.

L'article A du Livre de l'Arbitre de Octobre 2025 pour les parties rapides est appliqué.

Les appariements se font selon le système suisse intégral assisté par ordinateur à l'aide du logiciel Sharlychess V3.5.

Le classement ELO FIDE rapide est pris en compte pour le tournoi.

Article 7 : Commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue PACA ou de la Fédération Française des Echecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 8 : Rappels et compléments

Le lieu de la compétition comprend « la salle de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

- À la fin de la partie, les joueurs sont priés de ranger en silence leurs pièces.
- Le vainqueur (les blancs en cas de nulle) est par défaut responsable de transmettre le résultat du match à l'arbitre, directement et/ou sur la feuille / tablette prévue à la table des scores.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi
- Les pendules doivent être manipulées calmement
- Les téléphones, montres connectées et appareils électroniques pouvant occasionner une triche doivent être éteints et rangés hors de portée sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone à portée du joueur qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, en cas de nécessité de rester joignable, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce, avant le début de la ronde
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Tout participant s'engage à respecter ce règlement intérieur, la charte du joueur d'échecs et le code d'éthique de la FIDE.

L'arbitre principal

Cyril VINCENT



L'organisateur

EAD – Denis FOUQUE

